

## Dissertation Séparation des pouvoirs

Par **Romain487**, le **05/01/2012** à **21:18**

Bonjour à tous,  
j'ai eu aujourd'hui mon partiel de droit constitutionnel (que j'ai en TD). Mon sujet était :  
**la séparation des pouvoirs est-elle toujours un principe nécessaire ?**  
Mon plan est le suivant :

### **I. La séparation des pouvoirs : la base d'un Etat démocratique**

#### **A. La théorie**

J'ai parlé de Locke, Montesquieu et de la lutte contre l'absolutisme.

#### **B. Les trois pouvoirs**

J'ai parlé de la distinction organique des 3 pouvoirs.

### **II. La séparation des pouvoirs à travers les régimes démocratiques**

#### **A. Régime parlementaire (cas de la France)**

J'ai parlé de la séparation souple et du pouvoir de l'exécutif qui est de plus en plus grand.

#### **B. Régime présidentiel (cas des USA)**

J'ai parlé de la séparation stricte et de l'apparition d'un 4e pouvoir : les médias.

Vous pensez que c'est bien ou que c'est hors-sujet ? Je vous demande car j'ai beaucoup de mal à prendre du recul par rapport à ce que je fait).

Par **x-ray**, le **05/01/2012** à **21:29**

Bonsoir,

Je n'ai pas l'impression que ton plans réponde à la question posée. Il y avait des termes fort dans ton sujet :

- Séparation des pouvoirs
- "**toujours**"
- "principe **nécessaire**"

1) Le sujet semble établir que la séparation a été un principe nécessaire : pourquoi ? en quoi ce principe a-t-il été nécessaire, et à quoi a-t-il été nécessaire ?

2) le sujet implique une mise en perspective : ce principe est-il **toujours** (encore ?) nécessaire ?

Ta première partie peut répondre à la première question : un principe qui a été nécessaire à la naissance de la démocratie. Mais ensuite, penses-tu avoir répondu au problème suivant...

Après, tout dépend de la manière dont tu as rédigé ton devoir.

Amicalement.

Par **titoom**, le **05/01/2012** à **21:29**

Bonjour,

Ce qui me frappe un peu, c'est que tu ai pris l'exemple de la France pour le régime parlementaire.

Pourquoi ne pas avoir pris le régime parlementaire par excellence: la Grande Bretagne ? Tu aurais pu aussi parler de l'affirmation du pouvoir exécutif mais à travers le fait majoritaire [smile3]

Car si à la base la France est un régime parlementaire, dans les faits elle constitue plutôt un régime mixte (lois de Duverger).

Voilà, ce n'est que mon avis.

Par **Romain487**, le **05/01/2012** à **21:46**

c'est vrai que ma 2e partie est peut être hors-sujet...Pour le cas du régime parlementaire, j'avoue que j'ai complètement oublié la GB, qui aurait été, c'est vrai, l'exemple le plus logique ! Imaginant que ma 2e partie est peut être hors-sujet, vous croyez que j'ai une chance d'avoir la moyenne ?

Par **x-ray**, le **05/01/2012** à **22:01**

Impossible à dire....

Par **mui**, le **02/11/2012** à **17:38**

.